

"RENFORCER L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE"

APPEL DU BDI ET DU MEDEF AU CONSEIL EUROPEEN

19-20 décembre 2013

Après des années de crise, les pays de l'Union européenne commencent à se dégager de la spirale de la récession. Des mesures actives de sauvetage et des premières réformes ont été mises en œuvre dans les Etats membres. Il faut maintenant saisir l'opportunité de créer en Europe un nouveau socle pour une croissance durable. Cependant les réformes en cours ne suffisent pas et elles n'ont pas été suffisamment coordonnées. La faible compétitivité de beaucoup d'États membres demeure une menace pour l'euro et aussi pour l'Union européenne.

Nos organisations proposent trois objectifs fondamentaux pour assurer la stabilisation à long terme de la zone euro :

1. La mise en œuvre des réformes structurelles nationales devrait être appuyée, au niveau de l'Union européenne, par une utilisation cohérente des instruments existants et par l'introduction de nouveaux mécanismes institutionnels.
2. L'Union économique et monétaire devrait être complétée rapidement par une Union bancaire européenne puissante.
3. Le Conseil devrait décider de renoncer à toute augmentation d'impôt ainsi qu'à tout nouveau projet de taxation qui pourrait exercer des effets négatifs sur l'ensemble de l'économie, en particulier le projet de taxe sur les transactions financières.

Le BDI et le MEDEF demandent aux gouvernements allemand et français de défendre ces objectifs prioritaires à l'occasion du Conseil européen.

Objectif 1 : assurer la consolidation budgétaire et la mise en œuvre cohérente des réformes

- Les réformes déjà décidées pour renforcer la coordination des politiques économiques et financières et pour assurer le suivi des politiques budgétaires et l'évolution de l'endettement sont un progrès important en vue de la stabilisation de la zone euro.
- Les recommandations spécifiques pays par pays qui en découlent doivent maintenant être mises en œuvre. A cet effet, il sera nécessaire :
 - d'élargir le champ et le contenu du suivi de ces recommandations ;
 - d'appliquer strictement les règles adoptées tout comme les mécanismes de sanctions en vue de stabiliser et de réduire le niveau de l'endettement national, l'objectif étant de parvenir à l'équilibre budgétaire ;
 - de faire un usage systématique des instruments existants, notamment le pacte de stabilité et de croissance.

Les entreprises européennes, en particulier dans nos deux pays, doivent pouvoir impérativement compter sur un cadre politique clair. En particulier :

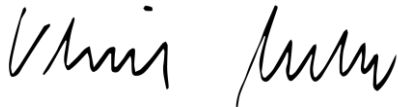
- Des réformes structurelles nationales visant à améliorer les conditions d'investissement. Un marché du travail flexible et des marchés des biens et services libérés des obstacles bureaucratiques permettraient à l'ensemble des pays de l'Union d'atteindre une croissance plus forte et plus durable.
- La stabilisation des finances publiques avec des mécanismes d'engagement et de responsabilité directe ainsi qu'un effort ambitieux pour réduire les dépenses publiques. Dès lors que les Etats s'attaquent à la question de la régulation des banques et leur « demandent à nouveau des comptes », ils devraient, de la même façon, s'assurer du niveau de leur endettement public et conduire les politiques destinées à réduire le poids de la dette.
- L'équilibre entre les efforts demandés aux Etats pour leur consolidation budgétaire et leurs réformes et les mécanismes de solidarité dont ils peuvent bénéficier, après concertation et sous conditions clairement définies. Le droit à la solidarité et l'obligation de mener à bien les réformes structurelles sont totalement intriqués.
- La recherche d'un équilibre entre des disciplines financières rigoureuses et les politiques orientées vers la croissance. La discipline budgétaire ne doit pas servir de prétexte à renoncer à des mesures, favorables à la croissance et nécessaires à la stabilisation des finances publiques, telles que la réduction des charges fiscales pesant sur le secteur productif.
- Les travaux engagés sur la coordination des politiques fiscales ne doivent pas se concentrer seulement sur la fraude mais aussi sur la compétitivité. La double imposition et la double non-imposition constituent les deux aspects d'une même question. Une meilleure coordination des systèmes fiscaux apporterait plus de visibilité, de simplicité et de modernité, dans l'intérêt de nos entreprises comme de nos pays. Nous appelons l'attention des gouvernements sur le fait que l'absence de coordination conduit inévitablement à des phénomènes de double imposition.

Objectif 2 : garantir le financement de l'économie réelle

- Un financement normal de l'économie réelle par les banques et les marchés financiers est vital pour la compétitivité et pour la croissance. L'achèvement rapide et complet de l'Union bancaire constitue un élément décisif d'un retour à la confiance dans le secteur financier.
- Un mécanisme européen de résolution devrait être adopté avant la fin de l'année. Il contribuera à rétablir le principe de responsabilité. Pour cela, un mécanisme obligatoire de responsabilité séquentielle doit être créé et harmonisé entre les Etats membres. Il s'agit, en particulier, que les actionnaires et les créiteurs d'une banque supportent en premier chef les pertes encourues à l'occasion de la restructuration ou de la résolution. Une telle séquence de responsabilité serait également conforme à la clause de non renflouement (no-bail-out) inscrite à l'article 125 du Traité. Elle accroîtrait la discipline de marché.

Objectif 3 : s'abstenir de toute mesure contreproductive

- La régulation des banques et des marchés financiers doit tenir compte de l'impact global des mesures et de leurs effets induits afin de ne pas détériorer les conditions de financement de l'économie. Le BDI et le MEDEF expriment leur forte opposition au projet de directive introduisant une taxe sur les transactions financières européennes (TTFUE) dans un certain nombre d'Etats membres. Cette TTFUE affecterait profondément les acteurs non-financiers et compromettrait l'attractivité des pays en cause, alors même que l'Europe a besoin d'attirer plus de capitaux et d'investissements et de renforcer sa compétitivité.
- La TTFUE aurait un effet préjudiciable pour les sociétés non-financières, en renchérissant leurs conditions de financement et en rendant leur situation encore plus difficile. Dans le contexte économique et financier actuel, toute taxe nouvelle sur les sociétés financières et /ou sur les transactions financières toucherait indirectement toutes les entreprises – spécialement leur financement à long terme - la couverture de leurs risques aussi bien que la gestion de leurs activités intergroupe. De surcroît, cela placerait les entreprises situées dans la zone de taxation dans une situation de désavantage compétitif par rapport aux autres acteurs.
- La TTFUE toucherait aussi directement les secteurs financiers des pays visés de même que leurs positions en tant que places financières : celles-ci seraient gravement affaiblies par le défaut ou la migration des transactions financières. La France et d'autres pays de l'Union ont déjà subi les effets négatifs de ce type de taxation, même si le champ en était plus restreint.



Ulrich Grillo
Président
Bundesverband der Deutschen Industrie



Pierre Gattaz
Président
Mouvement des Entreprises de France